

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à l'assemblée ordinaire tenue le 14 février 2022, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 473 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2022

AVIS EST aussi donné que ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Fermont, ce 17 février 2022.

Marie Philippe Couture
Marie Philippe Couture
Greffière

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie Philippe Couture, greffière de la Ville de Fermont, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à la Municipalité en date du 16 février 2022 et en le publiant dans le Bulletin municipal, distribué dans tous les casiers postaux, *le 17 février 2022.*

DONNÉ à Fermont ce 16 février 2022.

Marie Philippe Couture
Greffière.